Secteur: Transports

Sous-secteur: Transport par eau

Classification de l'industrie :

CTI 4541	Industrie du transport par eau de
	voyageurs et de marchandises
CTI 4542	Traversiers
CTI 4543	Industrie du remorquage maritime
CTI 4549	Autres industries du transport par eau
CTI 4551	Industrie de la manutention des cargaisons
CTI 4552	Industrie de l'administration portuaire
CTI 4553	Industrie du sauvetage maritime
CTI 4554	Service de pilotage, industrie du
CTI 4559	transport par eau Autres industries des services relatifs au transport par eau

Type de réserve :

Traitement de la nation la plus favorisée

(Article 1203)

**Description:** 

## Services transfrontières

Le Canada se réserve le droit d'adopter ou de maintenir toute mesure relative à la mise en oeuvre d'accords, d'arrangements et d'autres engagements de nature formelle ou informelle conclus avec d'autres pays concernant des activités maritimes menées dans des eaux d'intérêt mutuel, dans des domaines comme la lutte contre la pollution (y compris l'exigence de doubles coques pour les pétroliers), la sécurité de la navigation, les normes d'inspection des chalands, la qualité de l'eau, le pilotage, le sauvetage, la